



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate: 2 août 2013

**SIGNATURE PAR LE GOUVERNEUR CUOMO D'UN PROJET DE LOI SUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE
DE SERVICES FOURNIS AUX ANCIENS COMBATTANTS PAR LES AGENCES EN QUESTION**

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a aujourd'hui annoncé qu'une nouvelle loi exige aux Agences locales des Anciens Combattants (VSA) de se doter désormais d'un agrément du Ministère Américain Chargé des Affaires des Anciens Combattants (US DVA) pour permettre à eux et à leur famille de préparer et soumettre leurs dossiers de demande d'indemnités auprès des agences locales.

« L'Etat de New York s'engage à offrir les anciens combattants avec les meilleurs traitements possibles en reconnaissance des services rendus au pays et à du sacrifice à défendre la liberté qu'aiment tant les Américains », a dit le Gouverneur Cuomo. « Cette nouvelle loi va renforcer les capacités des Agences locales à mieux servir nos héros de retour de l'étranger, et elle donne aux anciens combattants et leur famille d'accéder à leur allocations fédéraux dans leur localité. L'Etat de New York vient encore de franchir un autre pas pour devenir modèle national à se mettre au service de nos anciens combattants et leur famille ».

Le Col (Ret) Eric J. Hesse, Directeur de Division des Anciens Combattants, ajoute: « Je remercie les législateurs qui ont défendu cet important projet sans oublier le Gouverneur Cuomo pour son adoption et son leadership à s'assurer que les anciens combattants et leur famille sont prises en charge par des VSO agréés. L'Etat de New York s'engage à accompagner nos militaires à intégrer la vie civile ».

Les directeurs des agences locales des VSA sont nommés par les cadres et maires du Comté de New York et ne sont pas exigés à être agréés par le DVA. Les bureaux locaux ne peuvent pas superviser la préparation et soumission des demandes d'allocations fédérales des anciens combattants et leurs familles sans l'agrément fédéral.

La nouvelle loi (A.6221-C / S.5825) que le Gouverneur a signé exigera l'agrément du DVA aux directeurs des VSA des comtés ou des villes. La Division des anciens combattants de l'Etat de New York peut donner l'agrément aux directeurs des DVA et leur équipe sans frais. La formation a lieu en ligne en tête-à-tête avec un Conseiller des Services des anciens combattants, une fois par an au niveau de plusieurs

French

endroits à travers l'Etat.
La loi prend effet dans 30 jours.

Selon le témoignage du Senator Jack Martins, « Cette loi donne les moyens aux anciens combattants à travers l'Etat d'aller réclamer leur droit en personne. Il est tout à fait normal que les directeurs des VAS à travers l'Etat soient agréés afin de mieux servir les anciens combattants et leur famille et leur fournir les allocations étatiques et fédérales qu'ils ont droit. Ce projet défend cette cause et il élargi le nombre d'agents agréés, crédibles, dotés de connaissances suffisantes pour mieux servir nos anciens combattants. Je remercie le Gouverneur d'avoir signé de projet en loi ».

« Il est important que nous, en tant que membre du gouvernement, s'assure de la prise en charge des soins de ceux qui ont risqués leurs vie pour défendre notre pays lorsqu'ils regagne la vie civile, a soutenue la Député, Michelle Schimel. La loi s'assurera que les anciens combattants et leur famille reçoivent leur droit dans les délais et d'une façon plus efficace. Mes remerciements au Gouverneur pour l'importance particulière accordée au projet. Je remercie également Andy Booth de la Légion Américaine du Comté de Nassau pour son soutien à faire progresser le projet ».

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418